

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 juin 2016**

L'an deux mille seize, le seize juin à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Vornay, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Olivier, Maire.

Présents : Mmes COLLIOT Aline, CAULLIER Michèle, DUBOIS Rolande, LAMELOT Noëlle, ROBERT Magali, M.M. CHARLES Cyldric, FONTAINE Gilles, LOISEAU Sébastien, RIVALAIN Ludovic, TUAILLON Jacques.

Excusés : Mmes BERTON Marie-Caroline (pouvoir à M. DUBOIS), FRANCY Marie-Noëlle
MM. LOISEAU Ludovic (pouvoir à M. RIVALAIN Ludovic), MUFRAGGI Laurent (pouvoir à M. FONTAINE)

Secrétaire de séance : Mme LAMELOT Noëlle

Le compte rendu de la séance du 19 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

C.D.C. de La Septaine : Olivier Dubois

- SAJS au CREPS et au Lac des Settons en juillet.
- Intervention SAFER pour le Pôle aéronautique.
- Convention entre la piscine de Baugy et le SAJS

Préfecture : Olivier Dubois

Inondations : 32 communes reconnues en catastrophe naturelle dont Vornay.
Une aide aux familles touchées sera versée par l'Etat et par le CCAS de Vornay.

Société « Clic en Berry » : Ludovic Rivalain

Nouveau site : toujours en cours de construction.

SIAB3A : Aline Colliot

Commission communication : charte graphique + site

Jurys d'assises : Gilles Fontaine

Le nom d'un habitant de Vornay a été tiré au sort et il sera informé qu'il ne s'agit que d'un premier tirage de présélection.

Archives Départementales : Gilles Fontaine

Une exposition sera organisée sur la 2^{ème} guerre mondiale, il y sera évoqué le souvenir de Monsieur René BENOIT-STEIN, ancien Maire de Vornay, déporté en 1943.

Correspondant Défense : Gilles Fontaine

Une rencontre s'est déroulée au CREPS de Bourges sur le thème « rencontres militaires – blessures et sport »

Communication et Culture de la Septaine : Rolande Dubois

- Préparation du journal de « La Septaine »
- Projet programmation culturelle 1^{er} semestre 2017 « Truffe »
- Caravane des poètes : spectacles aux bibliothèques d'Avord et Baugy.

DELIBERATIONS

ATTRIBUTION SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS.

M. le Maire informe le conseil municipal que la commission communication s'est réunie pour valider les

dossiers de demande de subvention et propose d'attribuer les sommes suivantes :

- D.D.E.N. (Délégation Départementale de l'Education Nationale) : 70 €
- Amicale des Cheveux d'argent : 200 €
- Comité des Fêtes : 500 €
- Tracto Folie du Berry : 250 € (M. RIVALAIN ne participe pas à cette décision : membre de l'association)
- Vornay Créations : 200 € (Mme DUBOIS ne participe pas à cette décision : trésorière de l'association)
- Vornay Histoire et Patrimoine : 200 € (Mme LAMELOT ne participe pas à cette décision : trésorière adjointe)
- Ecole des Jeunes Sapeurs-pompiers : 200 €
- A.L.L.C. (Amicale Laïque de la Chapelle St Ursin) pour la course cycliste de Vornay : 1000 €

Le Conseil municipal à la majorité décide d'attribuer les sommes proposées.

ATTRIBUTION DE DONNS

M. le Maire propose d'attribuer un don à :

- Fondation du Patrimoine pour « Verdun 1916 – Forêt d'exception, un centenaire, un héritage »
- « les virades de l'espoir de la Septaine »

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du Maire, en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer un don à :

- Fondation du Patrimoine pour « Verdun 1916 – Forêt d'exception, un centenaire, un héritage » : 100 €
- « les virades de l'espoir de la Septaine » : 150 €

REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS DU PRESBYTERE - MISSION CONTROLE TECHNIQUE

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la réhabilitation de deux logements du presbytère, il est nécessaire de mettre en place un contrôle technique.

Trois bureaux d'études ont été sollicités, il présente la seul offre reçue :

- Société APAVE : 1.450,00 € HT d'honoraires pour la mission contrôle technique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de la Société APAVE.

Il autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS DU PRESBYTERE - MISSION CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé)

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la réhabilitation de deux logements du presbytère, il est nécessaire de mettre en place un contrôle CSPS.

Trois bureaux d'études ont été sollicités, il présente les offres reçues :

- Société APAVE : 1.610,00 € HT d'honoraires
- Cabinet VERLIAT : 1.150,00 € HT d'honoraires

pour la mission CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé)

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du Cabinet VERLIAT

Il autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS DU PRESBYTERE

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commission communale « Appels d'offre » s'est réunie pour procéder à l'ouverture des plis avec Monsieur Olivier TESSIOT, Maître d'œuvre.

Après étude des devis, la commission propose de retenir les entreprises suivantes :

LOT N° 1 – GROS ŒUVRE

- Entreprise CAZIN : 48.977,62 € HT

LOT N° 2 – CHARPENTE

- Entreprise ELVIN : 8.450,00 € HT

LOT N° 3 – COUVERTURE

- Entreprise GIRAUD : 6.000,00 € HT

LOT N° 4 – MENUISERIES EXTERIEURES

- Entreprise DUMAY : 20.295,00 € HT

LOT N° 5 – PLATRERIE MENUISERIES INTERIEURES

- Entreprise SIGURET : 23.950,00 € HT
Option : isolation en laine de bois 3.212,50 €

LOT N° 6 – ELECTRICITE

- Entreprise GUYARD : 11.433,66 € HT

LOT N° 7 – PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE

- Entreprise B3D : 30.960,00 € HT

LOT N° 8 – PEINTURE

- Entreprise ESTEVE : 9.084,11 € HT

LOT N° 9 – REVETEMENT DE SOL

- Entreprise SOTEBA : 8.897,00 € HT

LOT N° 10 – ESPACES VERTS

- Entreprise DDS Sarl : 5.293,00 € HT

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des devis, en avoir délibéré, à l'unanimité, retient les entreprises approuvées par la commission communale « appels d'offres » et après que Monsieur Olivier TESSIOT, Maître d'œuvre, ait vérifié la conformité des devis des différentes entreprises.

Il autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Le feu d'artifice organisé par l'association des communes « Crosses-Vornay » aura lieu à Vornay le mercredi 13 juillet. Une animation se déroulera ensuite au centre socioculturel.

Le Maire,
Olivier DUBOIS



La secrétaire de séance
Noëlle LAMELOT